



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

FORUM RÉGIONAL DE L'OCDE:

OPTIMISER LES RETOMBÉES DE LA FACILITATION DES ÉCHANGES EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT

Évènement organisé conjointement par la Direction des échanges et la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE, avec le concours du gouvernement du Cameroun

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

**Mercredi 27 et jeudi 28 septembre 2006,
Yaoundé, Cameroun**

Contacts :

Evdokia Moisé, Direction des échanges de l'OCDE
(evdokia.moise@oecd.org)

Caroline Lesser, Direction de la coopération pour le
développement de l'OCDE
(caroline.lesser@oecd.org)

CONTEXTE

1. Introduction

La facilitation des échanges peut avoir une incidence notable sur le développement économique et la réduction de la pauvreté. Les études de l'OCDE montrent que les avantages des réformes visant à faciliter les échanges sont multiples et se manifestent sur différents fronts et pour différentes parties prenantes (pouvoirs publics, secteur privé et consommateurs). Des procédures commerciales internationales et des opérations douanières plus efficaces peuvent réduire sensiblement les coûts de transactions commerciales, ce qui se traduit par des volumes accrus d'échanges et par des bénéfices pour la société dans son ensemble, en particulier pour les pays en développement. Ces améliorations peuvent aussi renforcer la compétitivité et l'attractivité pour les investisseurs étrangers, améliorer le recouvrement des taxes commerciales et aider à prévenir la corruption et la fraude. Ainsi, le fait d'engager des ressources pour soutenir ces réformes représente un investissement approprié et efficace par rapport à son coût, et peut avoir des effets multiplicateurs en faveur du développement.

Malgré ces nombreux avantages, les réformes visant à faciliter les échanges sont néanmoins parfois complexes et leur incidence financière préoccupe sérieusement les pays en développement depuis le lancement des négociations de l'OMC dans ce domaine. Si la décision du Conseil général de l'OMC de 2004 (l'« Ensemble de résultats de juillet ») reconnaît que la facilitation des échanges est essentielle pour assurer un déroulement plus harmonieux et plus simple du commerce et pour renforcer la participation des pays en développement à l'économie mondiale, certains pays ont fait valoir que des coûts disproportionnés de la facilitation des échanges pourraient être difficiles à justifier face aux autres priorités pour le développement.

Ainsi, l'annexe D de « l'Ensemble de résultats de juillet » indique que les négociations visant à faciliter les échanges « *porteront aussi sur les craintes des pays en développement et des pays les moins avancés quant à l'incidence financière des mesures proposées* ». Par ailleurs, l'annexe D de « l'Ensemble de résultats de juillet » et l'annexe E de la Déclaration ministérielle de Hong Kong de 2005 soulignent l'importance vitale de l'assistance technique et du renforcement des capacités pour mettre au point et appliquer un ensemble d'engagements multilatéraux visant à faciliter les échanges, **et invite l'OCDE et les autres organisations internationales** à « *aider les Membres à déterminer les besoins et priorités des différents Membres en matière de facilitation des échanges et les incidences financières des mesures envisageables* », ainsi qu'à faire en sorte que « *l'assistance technique et le renforcement des capacités destinés à faciliter les échanges soient efficaces, opérationnels et cohérents* ». Le *Forum régional de l'OCDE sur la facilitation des échanges* s'inscrit dans le cadre des efforts entrepris par la Direction des échanges et la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE, en vue de répondre à cette invitation.

Enfin, ce forum est étroitement lié aux travaux en cours de l'OCDE sur l'Aide pour le commerce, qui examinent le montant de l'aide que les donateurs fournissent déjà à l'appui du commerce ; l'efficacité de ces programmes, et les moyens de faire de l'Aide pour le commerce un instrument efficace pour aider les pays en développement et, les PMA en particulier, à bénéficier pleinement de la libéralisation des échanges et des Accords de l'OMC. Ces travaux répondent à l'invitation de l'OMC de contribuer aux discussions récentes de *l'Équipe spéciale de l'OMC sur l'Aide pour le commerce* et aux consultations du

Directeur général sur ce sujet (comme stipulé dans le paragraphe 57 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong).

2. Objectifs

Le *Forum régional de l'OCDE* vise à rassembler les principaux acteurs du secteur public et du secteur privé concernés par la facilitation des échanges en **Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale** — notamment, les délégués qui participent aux négociations à l'OMC, les responsables politiques et les experts impliqués dans les réformes visant à faciliter les échanges sur le terrain, les donateurs et les institutions multilatérales et régionales fournisseurs d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités à l'appui de la facilitation des échanges, ainsi que les représentants du secteur privé qui contribuent aux réformes et prêtent leur concours pour leurs réalisations.

Ce Forum fait suite au *Forum mondial de l'OCDE sur la facilitation des échanges* organisé au Sri Lanka en octobre 2005 (pour plus d'informations, consulter la page web : <http://www.oecd.org/ech/facilitation>).

Les principaux objectifs du Forum sont de discuter et de débattre dans un cadre informel des questions suivantes :

- Avantages et coûts de la mise en œuvre de mesures visant à faciliter les échanges ;
- Outils et méthodes permettant d'évaluer les besoins et l'insuffisance de capacités en matière de facilitation des échanges ;
- Enseignements tirés de l'élaboration et de l'exécution de plans d'action ou de réformes visant à faciliter les échanges ;
- Bonnes pratiques en matière de conception et de fourniture d'assistance technique et de renforcement de capacités (AT/RC) pour la facilitation des échanges, y compris la collaboration avec le secteur privé et les organisations régionales pertinentes; et
- Options en matière de financement, de coordination, de suivi et d'évaluation de l'AT/RC pour la facilitation des échanges ;

En bref, le *Forum régional de l'OCDE* offrira la possibilité:

1. D'échanger les enseignements tirés d'expériences pratiques (nationales et régionales) en matière de réformes visant à faciliter les échanges et la fourniture d'AT/RC pour celles-ci ;
2. De promouvoir un dialogue national et régional sur les principales questions de politique et de mise en œuvre liées aux négociations, et plus généralement, aux réformes et à l'assistance fournie par les donateurs à cet effet; et
3. De débattre avec des non membres des travaux achevés et en cours de l'OCDE sur la facilitation des échanges.

3. Organisation

Le *Forum régional de l'OCDE* est organisé par la Direction des échanges et la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE, en collaboration avec le gouvernement camerounais. Le forum régional aura lieu les **mercredi 27 et jeudi 28 septembre 2006** à Yaoundé, Cameroun.

Les exposés et les débats se feront en français et en anglais, et une interprétation sera assurée dans les deux langues.

Le Forum se déroulera comme suit :

Session I – *Les aspects économiques de la facilitation des échanges*. Cette session servira d'introduction, présentant les principales conclusions des études récentes sur les avantages et les coûts de la facilitation des échanges pour les pouvoirs publics, les entreprises et l'économie en général. Elle offrira l'occasion d'examiner les principaux problèmes que posent aux administrations compétentes la conception et l'application des mesures de facilitation des échanges. La session I examinera aussi les perspectives du secteur privé, qui cherche à améliorer les possibilités de débouchés pour ses produits.

Session II – *Élaboration de mesures: analyse des besoins et des capacités manquantes et mise en œuvre de réformes*. Les participants examineront lors de cette séance les méthodes pour évaluer les besoins, les priorités et les capacités manquantes dans le domaine de la facilitation des échanges, ainsi que l'expérience pratique de certains pays dans ce domaine. Cette session se penchera également sur l'ordonnancement et la cohérence de mesures prises dans le cadre de réformes visant à faciliter les échanges, ainsi que sur les mécanismes nécessaires pour assurer une participation de tous les acteurs concernés (y compris le secteur privé). Enfin, la session examinera les moyens pour associer la facilitation des échanges à des programmes de réforme plus vastes (réforme fiscale/amélioration du recouvrement des recettes fiscales, par exemple).

Session III – *Table ronde*. Les participants seront ensuite invités à examiner les implications des discussions des sessions I et II pour les négociations à l'OMC. Une question sera au centre du débat, notamment, comment s'assurer que les engagements pris par les pays en développement correspondent bien à leurs capacités.

Session IV – *Conception et fourniture d'assistance efficace pour un renforcement durable des capacités*. Les participants examineront comment les pays en développement, les donateurs bilatéraux, les institutions multilatérales et les organisations régionales peuvent s'assurer de l'efficacité de l'assistance technique et du renforcement de capacités pour la facilitation des échanges et prendre en compte les principes de la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*.¹

¹ Les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement peuvent être résumés de la manière suivante :

Appropriation : Les pays partenaires s'engagent à s'investir du premier rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques et stratégies de développement, dans la traduction de ces stratégies en programmes opérationnels axés sur les résultats et dans la coordination de l'aide. Les donateurs s'engagent à respecter et promouvoir ces droits et ces responsabilités.

Alignement : Les donateurs s'engagent à aligner leur soutien sur les priorités et stratégies nationales définies par le pays partenaire. Les donateurs s'engagent à utiliser progressivement les procédures et systèmes nationaux pour la

Session V – Financement et coordination de l’assistance technique et du renforcement de capacités (AT/RC). Lors de cette séance, les participants détermineront si les mécanismes de financement et de coordination existant sur le terrain et au niveau des sièges d’administrations des agences d’aide (par exemple, le Cadre intégré pour l’assistance technique lié au commerce) sont suffisants et appropriés pour soutenir la facilitation des échanges dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Les participants seront également invités à examiner le rôle du secteur privé et des banques de développement régionales dans le financement de l’AT/RC pour la facilitation des échanges.

Session VI – Examen des progrès –responsabilité mutuelle pour l’obtention de résultats. Les participants examineront comment les pays en développement et les donateurs peuvent suivre les résultats de la mise en œuvre de réformes et de l’AT/RC, tant sur le terrain qu’au niveau mondial (notamment à l’OMC).

Session VII- Conclusions de la deuxième journée

4. Documents de référence de l’OCDE

Il est possible de télécharger les documents de référence de l’OCDE depuis les sites <http://www.oecd.org/ech/facilitation> et <http://www.oecd.org/dac/trade/facilitation>. Les documents pertinents comprennent, par exemple :

- L’étude sur les coûts de l’introduction et de la mise en oeuvre des mesures de facilitation des échanges ; et
- L’examen des activités d’assistance technique et de renforcement des capacités pour la facilitation des échanges.

gestion de l’aide et à soutenir la consolidation de ces systèmes, évitant ainsi d’établir des systèmes parallèles. Les pays partenaires s’engagent à entreprendre des réformes pour permettre aux donateurs d’utiliser leurs systèmes.

Harmonisation: Les donateurs s’engagent à harmoniser et à simplifier leurs procédures et leurs dispositifs ; à réduire le nombre de missions sur le terrain et d’études de diagnostic ; à intensifier leur coopération et à développer des incitations pour les agents des organismes d’aide à œuvrer en faveur de l’harmonisation. Les pays partenaires s’engagent à fournir des avis clairs sur les avantages comparatifs des donateurs et sur les moyens de rendre les actions des donateurs complémentaires au niveau national ou sectoriel.

Gestion axée sur les résultats : Les pays partenaires s’engagent à adopter les principes de gestion axée sur les résultats, notamment dans leurs stratégies de développement et à continuer à se concentrer sur les résultats souhaités dans chaque phase du cycle de développement- la planification, la mise en œuvre et l’évaluation. Les donateurs s’engagent à soutenir les priorités et les objectifs définis par les pays partenaires, à recourir autant que possible à leurs cadres de suivi et d’évaluation et à renforcer les capacités des pays partenaires dans le domaine de la gestion axée sur les résultats.

Responsabilité mutuelle : Les pays partenaires et les donateurs s’engagent à renforcer la responsabilité mutuelle et la transparence concernant l’utilisation des ressources affectées au développement. Les pays partenaires s’engagent à consolider les approches participatives en associant systématiquement un large éventail de partenaires à la formulation et l’évaluation de l’avancement des stratégies nationales de développement. Les donateurs s’engagent à fournir en temps voulu des informations transparentes et détaillées sur les apports d’aide.

Pour plus de renseignements, visiter le site web suivant : <http://www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclaration>

5. Participants

Le *Forum régional* présente un intérêt pour :

- Les fonctionnaires responsables des échanges des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale et des pays de l'OCDE, basés en capitale ou représentant leur pays auprès du Groupe de négociation de l'OMC sur la facilitation des échanges;
- Les responsables d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale chargés de la coopération pour le développement et des relations avec les donateurs ;
- Les spécialistes du développement et le personnel des agences d'aide bilatérales (issus du siège et des missions sur le terrain), y compris ceux qui participent au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce et au Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP) ;
- Représentants d'organisations multilatérales, telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque mondiale, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (UNECE);
- Les représentants d'organisations et de banques de développement régionales telles que la Banque africaine de développement, l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEEAO), le Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ;
- Experts douaniers et agents des administrations douanières;
- Négociants et fournisseurs de services privés ; et
- Associations professionnelles des pays d'Afrique de l'ouest et centrale et des pays de l'OCDE.

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

DISCOURS D'ACCUEIL ET REMARQUES PRÉLIMINAIRES

- 9h00 – 9h30** S.E. Antoine Manga Massina, Directeur Général, Direction Générale des Douanes (à confirmer)
- Représentant de l'OCDE (R. Carey/M. Roeskau, Direction de la coopération pour le développement, et/ou Anthony Kleitz, Direction des échanges)
- Le point sur les négociations à l'OMC (Secrétariat de l'OMC ou délégué africain basé à Genève)

SESSION I- LES ASPECTS ÉCONOMIQUES DE LA FACILITATION DES ÉCHANGES

- 9h30-12h30** Cette session présentera les principaux résultats d'études récentes sur les avantages et les coûts de la mise en oeuvre de mesures visant à faciliter les échanges pour les pouvoirs publics et le secteur privé. Elle offrira également l'occasion d'examiner les expériences concrètes des pays et les enseignements qu'ils en ont tirés.

Questions à examiner :

- Quel est l'impact potentiel des mesures visant à faciliter les échanges sur le commerce, l'investissement, la productivité et la compétitivité à l'exportation?
- Quels sont les répercussions financières et les défis posés par les mesures de facilitation des échanges pour les pays en développement et les pays moins avancés ?
- Quel est le point de vue des opérateurs privés cherchant à faciliter les échanges et à améliorer les débouchés commerciaux pour leurs produits ?
- Y a-t-il des défis particuliers en Afrique?

Président : *A confirmer*

Principaux intervenants : *Mme Evdokia Möisé, OCDE - Les coûts et défis des mesures de facilitation des échanges*

Mme Anne-Marie Geourjeon, FMI, Les défis que pose la facilitation des échanges aux économies africaines

Débat

- 10h45-11h00** **Pause café**

Principaux intervenants : *M. Martin Abega, GICAM, La perspective du secteur privé*

M. Ibrahima Diagne, Trade Point, Sénégal, L'expérience du Sénégal avec la facilitation des échanges et la coopération sud sud

Débat

12h30-14h00 Pause déjeuner

SESSION II – ÉLABORATION DE MESURES: ANALYSE DES BESOINS ET DES CAPACITÉS MANQUANTES ET MISE EN OEUVRE DE RÉFORMES

14h00-16h00 Cette session examinera les instruments qui existent pour déterminer les besoins et les priorités des pays en développement et pour identifier leurs capacités manquantes dans le domaine de la facilitation des échanges. Elle passera en revue les expériences pratiques des pays et les enseignements qu'ils ont tirés de l'analyse de leurs besoins, leurs priorités, et leurs capacités manquantes, ainsi que des mesures prises pour élaborer des réformes cohérentes.

Questions à examiner :

- Comment les pouvoirs publics et les donateurs peuvent-ils prendre en compte les circonstances et les besoins particuliers des pays qui souhaitent se réformer, pour s'assurer de l'appropriation et de la durabilité des réformes?
- De quels instruments dispose-t-on pour mesurer les lacunes d'un pays et les efforts requis dans le cadre d'un futur accord de l'OMC visant à faciliter les échanges ?

Président : **CNUCED (à confirmer)**

Principaux intervenants : **M. Régis Brieu, ADETEF, Sécurisation et simplification de la chaîne logistique internationale: stratégie en matière de renforcement des capacités douanières**

M. Thierry Piraux, OMD

Étude de cas du Cameroun (à confirmer)

Débat

16h00 – 16h15 Pause café

SESSION III (TABLE RONDE) – IMPLICATIONS POUR LES NÉGOCIATIONS A L'OMC: ADAPTER LES ENGAGEMENTS AUX CAPACITÉS

16h15-17h30 Cette session offrira l'occasion d'examiner les répercussions des discussions précédentes pour les négociations à l'OMC et, en particulier, les moyens de s'assurer que les engagements futurs des pays en développement soient en rapport avec leurs capacités.

Questions à examiner :

- Compte tenu du coût et des défis posés par les mesures visant à faciliter les échanges, comment peut-on lier au mieux les engagements futurs et les capacités de mise en œuvre des membres de l'OMC?
- Quelles dispositions relatives au traitement spécial et différencié permettent-elles le mieux de s'assurer que tous les membres de l'OMC tireront pleinement parti des avantages potentiels d'un accord sur la facilitation des échanges ?
- Quelles formes d'engagements flexibles permettent-elles de tenir dûment compte des coûts et de la complexité des mesures visant à faciliter les échanges, de même que des profits qui peuvent en résulter ?

Président : *A confirmer*

Intervenants : *M. John Clarke, Commission Européenne, DG Commerce*

*M. Eloi Laourou, Mission permanente du Bénin auprès de l'OMC
(à confirmer)*

UEMOA (à confirmer)

JOUR 2 : JEUDI 28 SEPTEMBRE 2006

SESSION IV – CONCEPTION ET FOURNITURE D'ASSISTANCE EFFICACE POUR UN RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITÉS

10h00 – 12h30

Cette session examinera comment les pays en développement peuvent encourager les donateurs bilatéraux, les institutions multilatérales et les organismes régionaux à collaborer pour s'assurer que l'assistance technique et le renforcement des capacités (AT/RC) nécessaires pour la mise en œuvre de la facilitation des échanges soient fournis « *de façon précise, effective et opérationnelle* », prenant en compte les « *besoins et priorités des pays en développement et des PMA en matière de facilitation des échanges* » (comme le stipule l'annexe E de la Déclaration ministérielle de l'OMC faite à Hong Kong en 2005). Les participants seront invités à étudier comment l'assistance fournie pour mettre en œuvre les résultats des négociations pourra renforcer durablement les capacités des pays en développement en matière de facilitation des échanges.

Questions à examiner :

- Comment appliquer les principes d'efficacité de l'aide de la Déclaration de Paris à la facilitation des échanges ?
- Qu'avons-nous appris par le passé de l'assistance technique et du renforcement des capacités (AT/RC) destinée à la facilitation des échanges ?
- Comment donateurs et bénéficiaires peuvent-ils remédier au mieux aux capacités qui leur font défaut dans leurs propres administrations ?
- Comment les pays en développement peuvent-ils conjuguer leurs stratégies pour la facilitation des échanges avec les stratégies plus générales de développement et de réduction de la pauvreté ?
- Quels sont les avantages (et les difficultés) que posent la conception et la fourniture de l'AT/RC sur une base régionale ?

Président : *A confirmer*

Principaux intervenants : *Mlle Caroline Lesser, Enseignements tirés du passé*

M. Evariste Munyampundu, Office Rwandais des Recettes, L'application des principes d'efficacité de l'aide de la Déclaration de Paris à la facilitation des échanges

M. Mark Pearson, L'expérience de COMESA : atouts et défis des approches d'assistance régionales

11h00-11h15

Pause café

Débat

12h30-14h00

Pause déjeuner

SESSION V– FINANCEMENT ET COORDINATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DU RENFORCEMENT DE CAPACITÉS POUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

14h00-15h30

Cette session étudiera plus particulièrement comment tous les acteurs concernés peuvent financer et coordonner l'assistance technique et le renforcement des capacités (l'AT/RC) pour la facilitation des échanges, tant au niveau national ou régional, qu'au niveau des sièges des organismes d'aide ou à l'OMC, afin de renforcer les complémentarités, améliorer la transparence et assurer un emploi efficace des ressources disponibles (comme cela est demandé dans plusieurs propositions de l'OMC).

Questions à examiner :

- Dans quelle mesure les mécanismes existants de coordination et de financement, tels que le Cadre intégré, le JITAP, ou les réunions du Groupe consultatif et les tables rondes sur les stratégies de réduction de la pauvreté, sont-ils bien adaptés ?
- Quels enseignements peut-on tirer d'autres accords et comités de l'OMC ?
- Comment les banques de développement et les institutions régionales peuvent-ils participer au financement et à la coordination de l'AT/RC ?
- Quel est le rôle du secteur privé et quels sont les avantages des partenariats public-privé pour le financement de l'AT/RC pour la facilitation des échanges ?

Président : *A confirmer*

Principaux intervenants : *M. Evans Marowa, USAID Southern Africa Global Competitiveness Hub et Frank Gschwender, Walvis Bay Corridor Group (à confirmer), La facilitation des échanges dans la Communauté de développement de l'Afrique Australe : collaboration avec le secteur privé*

M. Michel Bua, Service de coopération de l'ambassade de France à Yaoundé et un représentant du Comité technique de suivi du DSRP au Cameroun (à confirmer), Coordination de donateurs

Débat

15h30 -15h45

Pause café

SESSION VI – LES PROGRES ACCOMPLIS : OBLIGATION MUTUELLE DE RENDRE COMPTE DES RESULTATS

15h45-17h30

Il est fondamental de suivre et d'examiner régulièrement l'évolution des réformes nationales et régionales et le soutien qui leur est apporté par les donateurs, pour s'assurer d'un renforcement efficace des capacités dans le domaine de la facilitation des échanges. Un mécanisme d'examen sera également crucial pour déterminer si un pays en développement a acquis, au bout d'un certain temps, la capacité de prendre certains engagements visés par l'OMC.

Questions à examiner :

- Comment les pays en développement et les donateurs peuvent-ils suivre et évaluer conjointement les résultats des programmes de réformes et de renforcement de capacités pour la facilitation des échanges, à partir du « terrain » ?
- Quels indicateurs pourraient être utilisés à cette fin ?
- A qui incombe-t-il de participer à ces examens ?
- Comment conviendrait-il de faire parvenir les résultats de ces examens à l'OMC (par exemple au Futur Comité sur la facilitation des échanges) ?
- Cette procédure d'examen doit-elle s'accompagner d'évaluations plus approfondies (de l'aide) ? Par quels moyens ?

Président : **Mme Brigitte Cuendet, Secrétariat d'État à l'économie suisse (SECO)**

Principaux intervenants : **Mme Fleurette Målaka Miangozara, Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat du Burkina Faso, Suivre les résultats des programmes de renforcement de capacités**

M. Yao Gbevope Adzigbey Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne, Banque mondiale

Débat

SESSION VII- CONCLUSIONS ET EVOLUTION POUR L'AVENIR

17h30-18h30

Cette session récapitulera les principales conclusions qui se seront dégagées des débats intervenus durant les sessions I à VI.

Président: **Voir session IV**

Débat